

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 JUILLET 2020

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le quinze juillet deux mille vingt à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Philippe VIRONNEAU, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Philippe VIRONNEAU – Joël CAURRAZE – François BIERRE - Jean-Marie DEBENAIS – Alain DAVID – David EYMAS - William MESTADIER – Laurent ROUMEGOUX – Aurélien VISCARDI -- Mmes Marie-Flor LACOSTE - Elodie BONNIN – Priscilla LAJUS.

EXCUSES : Mme Valérie TAUZIN (a donné pouvoir à M. VIRONNEAU) – M. Thibaud YVON (a donné pouvoir à M. EYMAS)

Secrétaire de séance : Mme Priscilla LAJUS

Le procès-verbal de la réunion du 09 juin est approuvé à l'unanimité

La séance est ouverte

DELIBERATION RELATIVE AU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Philippe VIRONNEAU.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

- ADOPTE le compte de gestion :

VOTE a l'UNANIMITE

DELIBERATION RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Flor LACOSTE examine le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Philippe FAURT, ancien Maire.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

- ADOPTE le compte administratif présenté.

VOTE A L'UNANIMITE

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent :	135 294.34
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	342 315.55
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter :	Excédent	477 609.89
	Déficit	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	3 862.82
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	
	Déficit	19 438.41
Résultat comptable cumulé	Excédent	
	Déficit	15 575.59
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0
Recettes d'investissement restant à réaliser		0
Solde des restes à réaliser		
Besoin réel de financement		15 575.59
Excédent réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section
D'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)

15 575.59

En dotation complémentaire en réserve
(recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R 1068)

15 575.59

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette non budgétaire : ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)

462 034.30

TOTAL

477 609.89

Résultat déficitaire en report en compte débiteur

Recette non budgétaire, déficit reporté à la section de fonctionnement D002

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté n-1 d'exécution	R002 excédent reporté	D001/Solde d'exécution n-1	R001 : Solde N-1
	462 034.30	15 575.59	R 1068 Exc de fonct cap 15 575.59

VOTE A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire fait part à ses collègues d'une proposition concernant l'attribution des subventions versées aux associations communales ou extérieures.

Ayant entendu l'exposé, après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Société de chasse	500.00 €
Amicale des Parents d'élèves	700.00 €
Amicale Saint Martinoise	600.00 €
FNACA	180.00 €
Association des Jeunes pompiers	100.00 €
ADDAH33	100.00 €
Croix rouge	50.00 €
AFM Téléthon	70.00 €
RASED	150.00 €

Soit un total de 2 450 €.

VOTE A L'UNANIMITE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant que les communes ont jusqu'au 31 juillet 2020 pour le vote du budget,

Monsieur le Maire, présente le budget primitif comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses / Recettes 986 748.00

Investissement

Dépenses / Recettes 120 751.00

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget primitif comme présenté

VOTE A L'UNANIMITE

SUBVENTION F.D.A.E.C.

M. le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution d'Aide à l'équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental au cours de l'Assemblée plénière.

La répartition de l'enveloppe assurée par Monsieur Alain MAROIS et Mme Michelle LACOSTE, Conseillers Territoriaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 14 055 Euros.

Considérant l'inscription au budget d'une dépense d'investissement en voirie

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2020 les opérations suivantes :

✚ Travaux neufs de voirie 28 010.20 € HT

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 14 055 €

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement

VOTE A L'UNANIMITE

DELEGUE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C2ID)

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de constituer la nouvelle commission intercommunale des impôts directs de la communauté d'agglomération du Libournais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les contribuables suivants :

Titulaire : M. Jean-Marie DEBENAI 1 L'aiguillette 33910 SAINT MARTIN DU BOIS, né le 06/01/1961

Suppléant : M. Laurent ROUMEGOUX 1 Bis Grand Liame 33910 SAINT MARTIN DU BOIS né le 02/07/1969

VOTE A L'UNANIMITE

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS

Considérant la délibération du 26 mai 2020 nommant les délégués auprès du SIVU du Chenil du Libournais

Considérant la démission d'une conseillère nommée suppléante auprès du dit syndicat.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué suppléant.

Ont été proclamés élus

Délégué titulaire : M. Laurent ROUMEGOUX

Déléguée suppléante : Mme Elodie BONNIN

VOTE A L'UNANIMITE

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Scolaire : Mme LACOSTE informe ses collègues que chaque agent de l'école a été reçu individuellement en mairie. Il s'avère que les emplois du temps sont déséquilibrés. Ils seront refaits pour la rentrée de septembre 2020.

Lors du conseil d'école, les enseignantes ont demandé l'achat de couvertures pour l'école et la mise en place de stores sur les portes et fenêtres qui n'ont pas.

Une visite de l'école a été effectuée avec la directrice afin de répertorier les petits travaux à effectuer pendant les vacances scolaires.

Communication : Le flash infos est parti à l'impression chez SOCOCI à Saint Denis de Pile. L'agenda de fin d'année sera à nouveau distribué. Le site Internet est en cours et devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année.

Bâtiments : Suite à des travaux d'infiltration d'eau dans la classe de maternelle, il y a lieu de changer les menuiseries bois. Celles-ci seront remplacées par des fenêtres PVC posées sur un soubassement béton.

Plusieurs devis sont présentés, l'entreprise GRATRAUD est retenue pour 6 549.60 €

L'entreprise GUIBERT de GALGON est intervenue ce jour pour réparer le zinc de l'église.

Vie locale : M. DEBENAI a rencontré 2 associations : une nouvelle pour exercer la gymnastique et l'autre de Saint Ciers d'Abzac pour la pratique de la boxe dans la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

✚ M. le Maire fait part à ses collègues de la démission de Mme Sandrine BARRETEAU de ses fonctions de conseillère municipale.

✚ Plusieurs plaintes ont été transmises à la mairie concernant les aboiements de chiens : un courrier sera adressé aux personnes concernées.

✚ M. le Maire informe ses collègues que Mme Nathalie DELATTRE, candidate aux sénatoriales de septembre se propose de rencontrer les grands électeurs le jeudi 16 juillet à 15 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.